

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER
COMMUNE DE LUMBRES

Le Maire de LUMBRES,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les travaux prévus au 43 rue Pontier par les entreprises Etablissement BARBET, Platerie Eric Lemoine et AFSE.

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement interdit devant le logement.

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera interdit au droit des travaux devant le n° 43 rue du Docteur Pontier **du Lundi 31 Mars 2025 au Dimanche 18 Mai 2025.**

Article 2 : La pose des panneaux conformes à la réglementation sera assurée par l'entreprise.

Article 3 : Le présent Arrêté sera publié et affiché dans la Commune de LUMBRES.

Article 4 :
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Responsable des Services Techniques de la Ville de Lumbres,
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres,
- Madame Clémence TROLLÉ
- L'Etablissement BARBET,
- L'entreprise plâtrerie Eric Lemoine,
- L'entreprise AFSE, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à LUMBRES, le 27 Mars 2025
Le Maire,

Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire

le 28 MARS 2025

